Liste des délibérations du

Conseil Municipal du 5 mars 2026

Ordre du jour :

- Approbation du PV du conseil municipal du 27 novembre 2025
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Autorisation de mandater des dépenses d'investissement
- Actualisation des charges locatives pour 2026
- Approbation du CFU (compte financier unique)

Présents : 6
Absents excusés : 2
Procurations : 2

Délibérations du conseil :

Approbation du PV du Conseil Municipal du 27 novembre 2025

Le Conseil Municipal n'exprime pas de commentaire sur ce PV.

Pour : 8	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire propose Mr Jordan HARDOUIN comme secrétaire de séance

Pour : 8	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Autorisation de mandater des dépenses d'investissement

Madame le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« ...jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvre les titres de recette émis dans les conditions ci-dessus. »

Madame le Maire rappelle le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 « remboursements d'emprunts ») soit : 148 124,20 €

Et conformément aux textes applicables il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 37 031,05 €, soit 25% de 148 124.20€
Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Solde Ets Marion, aménagement paysager nouveau cimetière :
  - 720,00 € (Article 2116 ; Chapitre 21)

Soit un total de 720,00 € (inférieur au plafond autorisé de 37 031,05 €)

Pour : 8	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Actualisation des charges locatives pour l'année 2026

Madame le Maire informe le conseil que l'avance de 17€ demandée aux locataires des appartements du Presbytère a suffi à couvrir les dépenses de l'année 2025, liées aux parties communes et propose de conserver cette somme de 17€ pour l'année 2026.
Un trop perçu de 4,10€ pour l'année 2025 sera re-crédité aux locataires.
En ce qui concerne la TOM (taxe des ordures ménagères) liée maintenant à la valeur des bases locatives des appartements, Madame le Maire propose les montants suivants (valeur des bases locatives X 15.6%)
RDC Presbytère : 110,96€
1er étage Presbytère : 114,75€
2ème étage Presbytère : 95,65€
Bistrot : 90,80€

Pour : 8	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Madame le Maire informe le Conseil que la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit la généralisation du CFU (Compte Financier Unique) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion et met en évidence les informations clés sur la situation financière de la commune (présentation des résultats, du bilan, taux de contribution et produits afférents). Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de la commune et celles du comptable.
Madame le Maire demande s'il y a des questions sur les comptes de la commune expliqués dans le document de synthèse envoyé au conseil. Sans question Madame le Maire quitte la séance et Monsieur Jacques Rouet, 1er adjoint assure la présidence pour la délibération, présente et résume les comptes comme suit :

Présentation générale du Compte Financier Unique
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exeercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	182 624.20 €	186 046.00 €	368 670.20 €
	Recettes réalisées	**110 549.61 €**	**209 908.29 €**	**320 457.90 €**
	Reste à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	169 275.86 €	320 293.08 €	489 568.94 €
	Dépenses réalisées	**79 674.13 €**	**130 358.68 €**	**210 032.81 €**
	Restes à réaliser	6 000.00 €	0.00 €	6 000.00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	**30 875.48 €**	**79 549.61 €**	**110 425.09 €**
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-13 348.34 €	134 247.08 €	120 898.74 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	**17 527.14 €**	**213 796.69 €**	**231 323.83 €**
Différences entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	6 000.00 €	0.00 €	6 000.00 €
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	**11 527.14 €**	**213 796.69 €**	**225 323.83 €**

Pour : 6	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Clôture de la séance à 21h15